



Procès-verbal

Assemblée générale extraordinaire

Centre de biathlon Myriam Bédard
Valcartier, Québec

Le 27 août 2016, 13 h 30

Items

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue du président.

Ouverture de la réunion à 13 h 46 afin d'attendre l'arrivée de tous.

Le président mentionne que les états financiers vérifiés seront présentés par Mathieu Guay et que des modifications aux Règlements généraux seront proposées aux participants pour approbation.

2. Nomination d'un président et secrétaire de l'assemblée.

Nomination par Donald Villeneuve, secondée par Sébastien Boulerice, de Jean-Guy Levesque à titre de président de l'assemblée et nomination de Laurianne Noël comme secrétaire de l'assemblée.

3. Vérification des personnes et du quorum.

Confirmation du statut de membre des personnes présentes. Quorum confirmé. 6 clubs présents.

Vérifications complétées. Les présidents doivent avoir été membres au cours de la saison passée ou l'être pour la saison en cours.

3.1 Personnes présentes :

Jean-Guy Levesque, Président FQB, Courcelette
Chantale Lortie, Secrétaire FQB, Chelsea Nordiq
Donald Villeneuve, Vice-président Administration FQB
Christian Valet, VP Marketing FQB, CBVS
Sébastien Boulerice, VP Domestique, CBVS
Pierre Dupuis, Chelsea Nordiq
Josée Nadeau, Courcelette
Patrick Demaisy, Courcelette
Paule Plamondon, Courcelette
Erika Charron, Trésorière FQB, Estrie
Pascal Russell, Estrie
Sandrine Charron, Directrice HP FQB, Estrie
Christophe Mellon, La Poursuite
Lucie Jacob, Mauricie
Sylvie Pronovost, Mauricie

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Sébastien Boulerice et secondée par Pierre Dupuis.

5. Présentation des états financiers du 1^{er} avril au 31 mars 2016

Les états financiers vérifiés sont présentés par Mathieu Guay de la firme Certification M.G. Inc.

Il dépose une lettre confirmant l'acceptation du mandat de la Fédération québécoise de biathlon pour procéder à l'audit des états financiers se terminant au 31 mars 2016, ainsi que son rapport d'auditeur indépendant. Il explique les clauses avec réserve contenu dans ledit rapport. Monsieur Guay mentionne qu'un audit est synonyme de vérification, selon les normes comptables généralement reconnues.

La vérification est basée sur les données comptables qui lui ont été fournies en excluant la vérification des dons en argent. Il poursuit avec les chiffres des états financiers en mentionnant que les actifs physiques peuvent être passés en dépenses ou en immobilisations. Il constate qu'avant 2015, les équipements étaient passés à la dépense. Pour faire passer ces dépenses en immobilisations, il faudrait procéder avec un nouvel inventaire, réévaluer et refaire une immobilisation historique depuis les dates d'acquisition et par la suite recalculer l'amortissement en considérant les équipements dont la fédération a disposé.

Concernant les équipements acquis, il lui est suggéré de tenir un inventaire et de les inscrire à l'actif du bilan financier de la fédération. Avant la mise en place du programme Placements Sports, la majeure partie de l'équipement était acquis par le CBEQ. Pour passer ces équipements à l'actif, il faudrait déterminer la durée et l'amortissement fiscal pour chaque pièce d'équipement, selon les normes comptables, ce qui représente une charge de travail au-delà du mandat de M. Guay. Dans le cadre du programme Placements Sports, ce dernier indique qu'il est important de connaître les sommes qui doivent être remises aux différents clubs au 30 juin 2017.

Questions et réponses :

Q.1 *Pourquoi la question des affectés est une nouvelle information au comptable?*

R.1 *Les immobilisations correspondent aux carabines et aux cibles pour la fédération.*

Q.2 *Est-ce que le système de contrôle est satisfaisant?*

R.2 *Les vérifications (60%) sont effectuées par échantillonnage. Les comptes de dépenses sont excellents et sont vérifiés et tous les chèques comportent une double signature. Le système répond adéquatement.*

Q.3 *Est-ce que les procès-verbaux concordent avec les dépenses de ± 500 \$?*

R.3 *La fédération fonctionne avec une estimation des budgets et dépenses pour l'année fiscale.*

Q.4 *Est-ce que les risques identifiés peuvent provoquer une réduction des budgets?*

R.4 *Il faudrait déterminer jusqu'où se situe la tolérance aux risques. Souvent les résolutions sont votées pour les affectations de fonds. Une prévision quinquennale pourrait être faite*

L'acceptation des états financiers tels que présentés est proposée par Christian Valet et secondée par Pierre Dupuis.

6. Nomination du vérificateur indépendant pour 2017 à 2019

À la suite de l'assemblée générale du 11 juin, 3 soumissions ont été déposées, soit :

- 1) Certification M.G. Inc. pour un montant annuel de 2 900 \$.
- 2) Labelle, Busque, Blanchette et associés pour un montant de 3 900 \$.
- 3) Mallette, S.E.N.C. pour un montant de 7 500 \$.

Pascal Russell est à l'aise de proposer les services de Certification M.G. pour 2017.

Un membre de l'assemblée suggère d'avoir plus d'un comptable pour faire les audits en cas de non disponibilité du comptable agréé principal. Il est aussi suggéré de signer un contrat avec la firme comptable retenue pour une année à la fois plutôt que 3.

Sylvie Pronovost propose la signature d'un contrat d'une année avec Certification M.G. Inc. pour 2017. Sébastien Boulerice seconde. Accepté à l'unanimité.

7. Présentation des Règlements généraux de la FQB

Le Président procède à la présentation des Règlements généraux de la Fédération québécoise de biathlon. Il indique qu'une résolution a été prise quant à l'acceptation de la nouvelle version des Règlements généraux lors de la réunion du conseil d'administration du 27 août 2016, en avant-midi.

Il continue en ajoutant que le nom « ACBQ » a été modifié pour « FQB » dans tout le document. Il ajoute que ces règlements s'adressent pour l'instant seulement aux clubs de biathlon et non aux associations régionales. Madame Lucie Jacob mentionne que les articles abrogés devraient être indiqués dans les règlements généraux. Jean-Guy répond que les articles abrogés concernent principalement le comité exécutif (articles retirée) et les finances (articles ajoutés).

Commentaires de Madame Lucie Jacob :

Article 10.2 : *L'assemblée générale extraordinaire des membres peut aussi être convoquée par au moins 50% des membres collectifs (c.-à-d. les Clubs).*

Selon l'article 99 de la Loi des compagnies, il s'agit de 10 % des membres collectifs.

Article 11.2 : *L'avis de convocation d'une assemblée générale extraordinaire des membres collectifs doit respecter un délai d'au moins dix (10) jours et mentionner en plus de la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée, le ou les sujets qui y seront étudiés. Seuls ces sujets pourront être étudiés.*

Selon l'article 99.2 de la Loi des compagnies, il est mentionné 21 jours pour la convocation d'une réunion.

Article 14 : *d) le vote se prend à mains levées, à moins que le tiers (1/3) des délégués présents ne réclame le scrutin secret. Dans ce cas, le président d'assemblée nomme un ou deux scrutateurs qui distribuent et recueillent les bulletins de vote, compilent les résultats et les communiquent au président.*

Madame Jacob questionne la mention de un ou deux scrutateurs.

Article 19 : Compétences du CA de la FQB

Madame Jacob se questionne sur l'appellation « compétences » et demande si un organigramme du CA sera ajouté.

Article 32.1 : *Relevant de la direction de l'excellence de la FQB.*

Devrait être modifié pour « relevant de la direction de la Haute Performance »

Article 41.1 : *Les états financiers de la FQB doivent être vérifiés par une firme comptable externe avant le 30 juin, soit dans les 90 jours suivant la fin de l'année financière.*

Madame Jacob mentionne qu'il s'agit de 120 jours suivant la fin de l'année financière.

- Il faudrait retirer la date du 30 juin pour éviter des quiproquos.

Ajouts et autres commentaires de Madame Jacob :

- Article sur les avis de conflit d'intérêt ou conflit d'intérêt potentiel ou avec antécédent judiciaire – pas de formulaire disponible.
- Omission d'un article sur les réunions d'urgence.
- Suggestion d'ouvrir un poste de directeur général.
- Aucune mention sur un comité de sélection des règlements généraux (comité Ad Hoc ou permanent).
- Une décision prise lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) ne peut être changée par le Conseil d'administration; la décision devrait être entérinée par une AGA extraordinaire. À vérifier.
- Ajouter un article sur la l'échéance de produire les procès-verbaux des CA et des AGA.
- Ajouter le nombre de réunions annuelles qui doivent être tenues.

Érika Charron propose l'adoption des règlements généraux tels que présentés et d'apporter les modifications nécessaires par la suite avant la prochaine AGA. Pierre Dupuis seconde la proposition.

Madame Jacob demande un vote CONTRE.

- 9 participants votent POUR
- 2 participants votent CONTRE
- 1 participant s'abstient

8. Affaires nouvelles

8.1 Confirmation du dépôt de la demande de modification du nom officiel de la corporation

La modification du nom officiel de la corporation a été acceptée par Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada. Les documents originaux nous parviendront sous peu.

8.2 Réponse à la demande de modification de dates de l'exercice financier

Aucun développement pour l'instant. À suivre.

9. Clôture de l'assemblée

La clôture de l'assemblée est proposée par Pascal Russell et secondée par Christian Valet. Il est 15 h 49.

Original signé par

Jean-Guy Levesque
Président

Original signé par

Laurianne Noël
Secrétaire